***CONSEIL MUNICIPAL***

***SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 04 FEVRIER 2022***

***PROCES VERBAL***

L’an deux mil vingt-deux, le quatre février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de GREMONVILLE, convoqué le vingt-huit janvier deux mil vingt-deux, s’est réuni publiquement à la Mairie sous la présidence de Monsieur Daniel BEUZELIN, Maire.

Etaient présents : MME Raselli, MM Beuzelin, Fouquier, Lecoufle, Danezan, de Murat, Wallerich, Castel.

Etait absent excusé : MR Loizel.

Etaient absents : MRS Canchel et Démottais.

Pouvoirs :

Secrétaire : Mme RASELLI Mélanie.

***PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 20 DECEMBRE 2021***

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2021 est approuvé à l’unanimité des membres présents.

* Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que le devis fourni par ADEQUAT concernant l’acquisition de bornes pour le perron a augmenté suite à la rupture mondiale des matières premières. Compte tenu que le projet du perron a été modifié, Monsieur le Maire fait savoir à ses conseillers qu’il ne sera peut-être plus utile d’en acheter. Cette acquisition sera donc revue ultérieurement si besoin.
* Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu’il va falloir délibérer à nouveau concernant le remboursement de la facture payée pour l’enlèvement fourrière du véhicule stationné sur la place car le nom du propriétaire est erroné.

***CONSTRUCTION D’UN LOCAL DE VENTE / MARCHE COUVERT***

***ET LOCAL ASSOCIATIF***

**DL/2022/001** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets de construction d’un local de vente / marché couvert et local associatif établis par les cabinets d’architectes ATELIER 970 et ATELIER D’ARCHITECTURE A2B ainsi que leurs propositions honoraires de maîtrise d’œuvre analysés par Seine-Maritime Attractivité à savoir :

* ATELIER 970 :

Mission de base : 23 400 € HT (ajouter 1 200 € HT pour quantités)

OPC : 3 300 € HT

Total avec mission complémentaire : 27 900 € HT (33 480 € TTC)

* ATELIER D’ARCHITECTURE A2B :

Mission de base : 24 000 € HT (y compris exe partielle)

OPC : 8 000 € HT

Total avec mission complémentaire : 32 000 € HT (38 400 € TTC)

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux la polyvalence d’usage que peut avoir cette future construction.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes, décident de retenir ATELIER 970 pour obtenir une proposition chiffrée de ce projet afin de pouvoir déposer des dossiers de demande de subventions auprès des divers organismes (Département, Région et Etat au titre de la DETR et DSIL). En fonction des subventions obtenues, le Conseil Municipal prononcera sa décision sur la réalisation de ce projet.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15 minutes.

**Le Maire Le Secrétaire Les Membres**